



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

**Agissons ensemble en faveur
des plus vulnérables**



Editorial

BERTRAND GAUME

Préfet des Hauts-de-France



Le département du Nord, riche de son histoire sociale et industrielle, a toujours été une terre de solidarité et d'engagement. Ces valeurs, qui ont forgé l'identité de ses habitants et de ses entreprises, résonnent aujourd'hui plus que jamais face aux défis qui touchent les personnes les plus démunies de notre territoire, et tout particulièrement près de 500 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Face à ces réalités, les associations caritatives jouent un rôle essentiel, agissant au plus près des besoins, souvent avec des moyens limités.

Face à la complexité croissante des besoins et des enjeux sociaux, il devient nécessaire de repenser et de diversifier nos modes d'accompagnement en mobilisant de nouvelles ressources au profit des associations. Qu'il prenne la forme d'une aide financière, en nature ou en compétences, le mécénat permet aux entreprises de devenir des acteurs engagés au sein de leur territoire en apportant un soutien concret et durable aux porteurs de projets associatifs.

Le mécénat offre également aux entreprises et à leurs salariés une opportunité unique de s'impliquer pleinement, de donner plus de sens à leur engagement professionnel, de renforcer la cohésion d'équipe et de valoriser l'image ainsi que l'attractivité de leur organisation.

Ce guide a pour ambition de vous informer, de vous accompagner et de vous ouvrir les voies d'un engagement qui fait particulièrement sens, ici dans le Nord.

Dans le contexte financier actuel, la subvention publique ne peut être l'unique vecteur de soutien du tissu associatif, pilier essentiel du lien social, de la cohésion territoriale et de l'innovation locale dans nos quartiers.

Nous avons souhaité promouvoir le mécénat d'entreprise comme une réponse complémentaire et innovante, susceptible d'enrichir le modèle traditionnel de financement et d'inspirer les politiques publiques.

Cet engagement collectif, qui implique un renouveau profond des relations entre acteurs économiques, associatifs et institutionnels, est essentiel pour répondre aux enjeux sociaux actuels. Quelle que soit leur taille, toutes les entreprises ont la capacité de s'engager concrètement dans le mécénat, en soutenant des projets qui leur tiennent à cœur. En développant des actions de mécénat, elles deviennent des partenaires solidaires essentiels, contribuant non seulement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, mais aussi à bâtir un territoire plus juste, innovant et résilient.

Le mécénat est un levier d'impact social et d'engagement sociétal qui peut trouver sa place dans toutes les entreprises. Rejoindre cette initiative, améliorera votre attractivité et contribuera directement à l'intérêt général via la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) que vous porterez.

PAUL-MARIE CLAUDON

Préfet délégué pour l'égalité des chances



SOMMAIRE

Les associations caritatives dans le Nord

Quels leviers d'engagement ?

Le mécénat financier

Le don en nature

Le mécénat de compétences

Témoignages inspirants

Les associations caritatives dans le Nord

Avec 18,4 % de ses habitants vivant sous le seuil de pauvreté, un taux plus élevé que la moyenne nationale (14,4 %), la demande d'aide sociale ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. Cette réalité a un impact direct sur les associations caritatives qui multiplient leurs efforts pour venir en aide aux plus vulnérables.

Les structures locales, tout comme les têtes de réseaux et leurs antennes (Banque Alimentaire, les Restos du Cœur, la Croix-Rouge ou le Secours populaire), voient le nombre de personnes aidées croître fortement. En cinq ans, la Banque Alimentaire du Nord a ainsi enregistré une hausse de 30 % de ses bénéficiaires, qui sont aujourd'hui plus de 100 000. Parmi eux, on retrouve non seulement des familles en difficulté, mais aussi de nouveaux profils, tels que des étudiants précaires ou des personnes âgées isolées.

Malgré leur engagement, ces associations doivent composer avec des contraintes grandissantes : la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des transports pèse lourdement sur leurs moyens d'action, alors même que les besoins continuent de s'accroître.

Dans ce contexte, le soutien des entreprises, notamment celles implantées sur le territoire, joue un rôle clé pour aider les associations à relever ces défis. Par vos ressources, vos compétences et la mobilisation de vos équipes, vous pouvez renforcer concrètement l'efficacité des actions menées en faveur des plus démunies. Cet engagement territorial crée un cercle vertueux, où les entreprises contribuent directement au bien-être des bénéficiaires et à la cohésion sociale du territoire, amplifiant ainsi la solidarité locale face à des besoins qui ne cessent de croître.

Quels leviers d'engagement ?

Il n'existe pas de définition légale du mécénat. Le Journal Officiel des 31 janvier 1989 et 22 septembre 2001 relatifs à la terminologie économique et financière précise qu'il s'agit d'un « soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité et de l'environnement ».

Si les notions centrales de cette définition — soutien, absence de contreparties et intérêt général — conservent toute leur valeur, le développement du mécénat en France doit beaucoup aux mesures incitatives apportées par la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et à ses avancées successives.

L'intérêt général peut se retrouver dans une grande diversité de domaines : social, solidarité, humanitaire, environnement, recherche, éducation, sport, culture, insertion... Il n'est reconnu qu'à des organismes à caractère non lucratif, qui ne fonctionnent pas pour un cercle restreint de personnes et ne procurent aucun avantage à leurs membres (seuls ces organismes peuvent délivrer des reçus ouvrant droit à la réduction d'impôt pour mécénat d'entreprise).

Le mécénat n'est pas un acte réservé aux très grandes entreprises : 97 % des entreprises mécènes sont des TPE ou des PME.

En France, le mécénat d'entreprise s'applique à la fois aux dons en numéraire et en nature. La notion de dons en nature recouvre les biens mobiliers et immobiliers, et les prestations de services. Le mécénat de compétences relève juridiquement de la prestation de service mais constitue une modalité d'intervention bien particulière. Les entreprises ont donc un large panel de modes de contribution à l'intérêt général.

On distingue trois formes de mécénat :

1. Financier :

- Versement d'un don en numéraire.

2. En nature :

- Don de produits réalisés par votre entreprise dans le cadre de son activité (par exemple, un boulanger fait don de 100 baguettes à une association) et/ou d'inventus.
- Dons de biens matériels (véhicules, matériel informatique, mobilier, prêt de salle...).

3. En compétences :

- Réalisation d'une prestation de service habituellement commercialisée par votre entreprise (par exemple, une entreprise de graphisme réalise l'identité visuelle d'une association).
- Implication de vos salariés dans la vie d'une association durant leur temps de travail en mettant à profit leurs compétences (à ne pas confondre avec le salarié bénévole qui exerce une activité associative sur son temps personnel, même s'il apporte ses compétences à l'association).
- Mise à disposition de main-d'œuvre pour la réalisation de missions sans lien direct avec les compétences professionnelles des salariés.

Le mécénat présente de nombreux avantages pour votre entreprise, que ce soit d'un point de vue financier, stratégique, humain et environnemental.


1. Fiscal (art. 238bis CGI):


Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à :

- 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature jusqu'à 2 millions d'euros de dons annuels ;
- 40 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature au-delà de 2 millions d'euros de dons annuels (sauf exception).

Le plafond annuel des dons ouvrant droit à l'avantage fiscal est de 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires (HT), lorsque ce dernier montant est plus élevé. En cas de dépassement de ce plafond, il est possible de reporter l'excédent de réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants.

Pour en savoir plus sur les modalités de réduction d'impôt https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6495-PGP.html/identifiant=BOI-BIC-RICI-20-30-20-20210203#80_0108

 Toutefois, par exception, quel que soit le montant de dons annuel, le taux de la réduction d'impôt mécénat reste à 60% pour tous les dons des entreprises au profit d'organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté, qui contribuent à favoriser leur logement ou qui procèdent, à titre principal, à la fourniture gratuite à des personnes en difficulté de soins ou de produits de premières nécessités. Ces produits de premières nécessités sont listés strictement à l'article 238 bis du Code général des impôts.
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000041470858/2020-12-31/>

 L'entreprise doit obligatoirement disposer d'un reçu de l'organisme bénéficiaire mentionnant que le don ouvre droit au bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238bis du CGI.

2. Image, positionnement et implication interne : en renforçant votre image et en permettant à vos salariés de s'investir dans des causes qui leur sont chères, le mécénat renforce la cohésion des équipes et valorise la marque employeur, en interne comme en externe.

3. Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) : Depuis la loi PACTE de 2019, l'ADN de toute entreprise a changé, quelle que soit sa taille ou sa forme juridique, en exigeant d'une société qu'elle soit « **gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité** ». Dans ce contexte, le mécénat a une place singulière dans la stratégie RSE de votre entreprise, puisqu'il permet de concrétiser son engagement :

- Social : en réaffirmant ses liens avec toutes ses parties prenantes et son territoire, et au-delà en favorisant les réponses aux grandes transitions et l'action solidaire au service de la cohésion sociale.
- Environnemental : grâce au don en nature, votre entreprise peut participer activement à la promotion d'une économie circulaire respectueuse de l'environnement en évitant de jeter des biens encore utilisables ou réparables. À noter que depuis la loi AGECE de 2020, la mise en décharge et l'incinération de produits non alimentaires invendus neufs est interdite.

Les chiffres clés du mécénat

National



172 000 entreprises mécènes, dont **97%** de TPE-PME

2,9 milliards d'euros consacrés au mécénat par les entreprises

76% des actions de mécénat d'entreprise ont lieu au niveau local ou régional

46% des entreprises donnent moins de 5000 euros par an

Hauts-de-France

8450 entreprises donatrices en 2023

130 millions d'euros consacrés au mécénat par les entreprises des Hauts-de-France

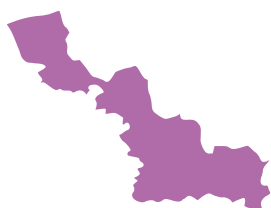
15 000 euros de dons en moyenne

41,6% des dons sont réalisés par des ETI, c'est **50%** de plus qu'à l'échelle nationale

15% des véhicules philanthropiques interviennent dans l'action sociale



Nord



4100 entreprises donatrices en 2023, soit **5.6%** des entreprises du département

87 millions d'euros consacrés au mécénat par les entreprises du Nord

Le mécénat financier

Le mécénat financier est la forme la plus répandue de mécénat. Il permet à votre entreprise de soutenir directement des associations ou fondations œuvrant pour l'intérêt général, en finançant leurs actions ou leur fonctionnement. Sans montant minimum ni maximum, il est ouvert à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Le soutien financier direct

Vous pouvez choisir de vous engager simplement, sans structure spécifique, en versant des dons ponctuels ou réguliers selon vos moyens et votre organisation. Ce mode direct est simple à mettre en place et vous offre une grande liberté d'action.

Si elle n'est pas obligatoire, une convention de mécénat permet de formaliser les engagements respectifs dans le cadre du partenariat. Elle sera utile pour prévenir les éventuels litiges, notamment en cas de prêt de matériel ou de mise à disposition de local (assurances, etc.), ainsi qu'au plan fiscal.

Les véhicules philanthropiques

Pour structurer et pérenniser votre engagement, vous pouvez également créer ou soutenir un véhicule philanthropique, qui organise et gère les dons selon un cadre juridique clair. Cela vous permet d'associer mécénat et stratégie d'entreprise, tout en optimisant la gestion fiscale et administrative.

Deux structures philanthropiques sont fréquemment utilisées par les entreprises :

Structure	Caractéristiques clés
Fonds de dotation	<ul style="list-style-type: none">• Dotation initiale d'au moins 15 000 euros, capitalisé. Les revenus financent des actions d'intérêt général.• Durée définie par statuts.• Pas de fonds publics.
Fondation d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Engagement pluriannuel d'au moins 150 000 euros sur 5 ans.• Conseil d'administration mixte (entreprise + personnalités qualifiées extérieures).• Peut recevoir des dons des salariés et des subventions publiques.

Le produit-partage

Le produit-partage consiste à reverser une partie du prix d'un produit ou service à une association. Pour être considéré comme du mécénat et non un partenariat, certaines conditions doivent être respectées :

- La somme reversée est fixe, indépendante du volume des ventes.
- La commercialisation reste sous la responsabilité exclusive de l'entreprise.
- Le prix final ne doit pas augmenter ; la part reversée est prise sur la marge.
- L'opération est transparente, sans publicité incitative de l'association.
- Le produit-partage est ponctuel et ne vise pas directement à augmenter les ventes.

Dans ces conditions, cette démarche devient un acte désintéressé au profit de l'intérêt général, et peut donc être considérée comme du mécénat et non du parrainage.

Unir ses forces pour un impact territorial renforcé

Vous pouvez également unir vos forces avec d'autres entreprises, de toutes tailles, pour donner plus d'ampleur à votre mécénat financier. Cela permet aussi à des structures plus modestes de s'engager concrètement pour l'intérêt général.

En agissant ensemble sur votre territoire, vous pourrez mieux cibler les besoins et renforcez durablement votre impact au service de l'intérêt général local.



Attention à ne pas confondre mécénat et partenariat : ces deux modèles de soutien répondent à des critères différents et engendrent des avantages, notamment fiscaux, différents. Le partenariat se caractérise par la volonté de promotion de votre marque ou de ses produits/services via les activités de l'association bénéficiaire, là où le mécénat se caractérise par la volonté de soutenir l'intérêt général sans contrepartie commerciale.

Le don en nature

Le mécénat en nature permet à votre entreprise de soutenir concrètement des associations, fondations ou organismes caritatifs en donnant des biens. Cette démarche favorise un engagement tangible au service de causes sociales et/ou environnementales, tout en contribuant à la réduction des déchets et à la promotion de l'économie circulaire.

Ces dons permettent ainsi aux associations de disposer de ressources essentielles pour leur fonctionnement, mais aussi de renforcer l'offre de dons auprès de leurs bénéficiaires, tout en diminuant leurs coûts.

Faire vivre l'association

Aménagement des locaux

- Meubles de bureau :
 - Bureaux
 - Chaises
 - Tables de réunion
 - Armoires de bureau
- Équipements de cuisine :
 - Tables en inox
 - Ustensiles
 - Micro-onde
 - Compresseurs
 - Thermomètres à sonde
 - Machines à café
 - Balances professionnelles
 - Poubelles
- Équipements d'entretien :
 - Matériel de peinture
 - Machines à laver
 - Produits ménagers
 - Balais professionnels

Stockage et manutention

- Matériel de stockage :
 - Sacs et caisses isothermes
 - Rayonnage
 - Réfrigérateurs pro ou non
 - Congélateurs pro ou non
- Meubles de rangement
- Matériel de manutention :
 - Chariots
 - Transpalettes - Diablos
 - Gants

Informatique et multimédia

- Ordinateurs portables ou fixes
- Claviers, souris
- Imprimantes

Véhicules

- Vélos cargos
- Petits utilitaires
- Camions frigorifiques

Renforcer l'offre de dons

Ameublement et équipement de maison

- Mobilier de chambre, salon, cuisine...
- Linge et textile de maison, de lit...
- Vaisselle et ustensiles de cuisine
- Petit et gros électroménager
- Équipements audiovisuels

Loisirs et activités

- Matériel de loisir :
 - Jeux enfants
 - Jeux d'extérieur
 - Loisirs créatifs
- Accès à des lieux culturels :
 - Cinéma
 - Théâtre
 - Musée
 - Concert

Mise à disposition

Vous n'êtes pas obligé de procéder au don de certains biens : dans certains cas, pensez à la mise à disposition de matériel pour une durée limitée !

Vêtements et hygiène

- Vêtements hommes, femmes et enfants de toutes tailles et pour toutes saisons
- Produits d'hygiène :
 - Papier toilette
 - Serviettes hygiéniques
- Produits de beauté
- Produits ménagers
- Produits de nettoyage
- Produits de lessive
- Produits de maternité :
 - Couches
 - Produits de soin pour les bébés
 - Équipements de puériculture (poussettes, sièges auto, etc.)

Matériel scolaire et informatique

- Matériel scolaire
- Matériel informatique :
 - Ordinateurs portables ou fixes
 - Claviers, souris
 - Imprimantes
 - Tablettes
 - Vidéoprojecteurs

Ressources et acteurs du don en nature

Fiche repère "Le mécénat en nature" de l'Admical



<https://www.adnfrance.org/>
info@adnfrance.org - 01 80 48 90 50



DONSSOLIDAIRES®

<https://www.donsolidaires.fr/>
contact@donsolidaires.fr - 01 39 16 86 97

L'engagement en compétences

Par-delà votre contribution économique au développement des territoires, votre entreprise a aujourd'hui l'opportunité de s'engager dans une dynamique sociétale porteuse de sens. En mobilisant les compétences de vos collaborateurs au service d'associations via le mécénat de compétences, vous pouvez créer un pont entre performance et intérêt général. C'est un engagement concret, porteur de valeurs, qui renforce la responsabilité sociétale de l'entreprise tout en valorisant l'expertise de vos équipes.

Pour les collaborateurs : un engagement porteur de sens

S'investir dans une mission de mécénat de compétences, c'est donner un nouvel éclairage à son parcours professionnel. Cet engagement permet de s'ouvrir à d'autres environnements, de rencontrer des acteurs de l'économie sociale et solidaire, d'expérimenter de nouvelles pratiques professionnelles et humaines. C'est aussi l'opportunité d'agir dans un cadre favorable à une première expérience d'engagement citoyen, souvent inspirante et durable.

Pour l'entreprise : un vecteur d'impact et de cohésion

Le mécénat de compétences est un puissant outil de mobilisation interne et de rayonnement externe. Il permet de faire vivre les valeurs de votre entreprise, de renforcer la fierté d'appartenance et la cohésion de vos équipes, tout en inscrivant votre action dans une logique d'impact social mesurable. C'est une approche alignée avec les attentes de vos collaborateurs en quête de sens et d'utilité.

Pour les associations : un appui stratégique et humain

Pour les associations, accueillir un salarié en mécénat de compétences, c'est bénéficier d'un regard neuf et de compétences souvent rares en interne. C'est aussi l'occasion de renforcer leur structuration, d'améliorer leur organisation, d'analyser leurs pratiques et de faire progresser leurs projets avec efficacité. Au-delà de l'appui opérationnel, le mécénat de compétences permet de sensibiliser de nouveaux acteurs à leur cause, d'élargir leur réseau et parfois de fidéliser de futurs bénévoles ou partenaires.

Des besoins en compétences nombreux et diversifiés

Compétences administratives et de gestion

- Comptabilité – Contrôle de gestion
- Administratif
- Logistique – Gestion de stock
- Préparation de commande
- Transport

Compétences manuelles

- Artisanat
- Jardinage
- Main d'œuvre

Compétences numériques, informatique et en communication

- Paramétrage de base de données
- Formation outils bureautiques
- Graphisme
- Communication

Formation et accompagnement

- Formations spécifiques
- Jury d'examen
- Mentorat

La mise en place du mécénat de compétences dans votre entreprise nécessite une véritable volonté d'engagement de la part de toutes les instances concernées : direction, comité social et économique, ressources humaines, etc. Il est essentiel d'organiser des rencontres et des concertations, dès les premières étapes et tout au long de la construction de votre démarche, afin d'inclure toutes les parties prenantes et de prendre en compte leurs attentes ainsi que leurs contraintes réelles.

Ressources et acteurs du mécénat de compétences



<https://alliance-mecenat-de-competences.org/>
contact@alliance-mecenat-de-competences.org

Retrouvez toutes les ressources essentielles juste ici :



<https://www.benenova.fr/>
contact@benenova.fr
06 64 02 02 39



Mobilisés pour un monde solidaire

<http://www.passerellesetcompetences.org/>
lille@passerellesetcompetences.org
07 82 71 72 72

Témoignages inspirants

Mécénat de compétences

« Depuis début 2024, Lille Grand Palais - Zénith de Lille a intégré le mécénat de compétences à sa stratégie RSE, convaincu que le partage de savoir-faire peut être un levier puissant d'impact sociétal.

Chaque collaborateur peut consacrer deux jours par an à une mission au sein d'une association, en bénéficiant d'un congé exceptionnel. Pour déployer ce dispositif, notre entreprise s'est fait accompagner par Passerelles & Compétences, un acteur indispensable qui a facilité la mise en relation avec le tissu associatif et les structures engagées de l'ESS. Les collaborateurs choisissent l'association de leur choix, selon leurs sensibilités ou engagements personnels.

L'initiative a rapidement suscité l'engouement : une quinzaine de salariés se sont déjà mobilisés. Ce dispositif répond à une quête de sens au travail et a permis d'initier des collaborations riches, comme celle avec l'association C'Possible, pour accompagner des lycéens en décrochage scolaire. Une salariée témoigne : "J'ai eu la chance d'avoir d'animer mon tout premier atelier d'éloquence auprès d'une classe de Première au lycée Aimé Césaire. C'était une expérience géniale pour moi ! L'objectif ? Aider les élèves à gagner en aisance à l'oral et à prendre confiance en eux, notamment en vue de leur Grand Oral. Voir l'énergie et l'implication grandir au fil de l'atelier a été une vraie satisfaction !"

Grâce à cet engagement collectif, Lille Grand Palais - Zénith de Lille contribue à créer des ponts entre le monde professionnel, associatif et éducatif, et affirme son rôle d'acteur engagé sur le territoire. »

Mélissa Monteiro - Responsable RSE Lille Grand Palais - Zénith de Lille
Passerelles et Compétences

Mécénat de compétences de fin de carrière

« Quand j'ai découvert le mécénat de compétences de fin de carrière, j'y ai vu bien plus qu'un dispositif RH : une vraie passerelle entre ma vie pro et un engagement utile. À quelques mois de la retraite, je n'ai pas eu l'impression de quitter un job qui me passionnait mais de "continuer autrement" et en plein accord avec mes valeurs.

J'ai choisi Passerelles & Compétences pour son impact, son esprit d'équipe et une liberté d'actions très stimulante. Résultat ? Des missions concrètes, une équipe formidable, des rencontres inspirantes... et une motivation intacte, bien au-delà de la retraite ! Chez Passerelles & Compétences, je mobilise mes compétences en communication pour organiser des événements, animer les réseaux sociaux, accompagner des associations et des bénévoles et je découvre tous les jours de formidables projets associatifs et de formidables personnes engagées pour le bien commun. C'est une expérience humaine et professionnelle extrêmement enrichissante. Je reçois autant que je donne. Le plus beau dans tout ça ? Sentir que ce que je fais a du sens. Pour les autres, pour la société, pour moi.

Et ce n'est que le début : le mécénat de compétences est un point de départ. Aujourd'hui, je continue l'aventure en tant que bénévole chez Passerelles et Compétences, à mon rythme, mais avec le même enthousiasme. »

Carole Aerts – Ancienne responsable Communication et Engagement d'Entreprise chez BNP Paribas, en mécénat de compétences de fin de carrière pendant 20 mois chez Passerelles & Compétences Lille Métropole, aujourd'hui bénévole dans l'association.

Notes

